

**ARRÊTÉ n° 2024 - 120
de composition de commission d'examen des vœux
procédure d'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur
rentrée universitaire 2024-2025**

La présidente

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-3 et D. 612-1-13 ;

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'année 2024-25, Licence 1 professionnelle – Métiers de la mode – Parcours Styliste, Coloriste, Infographiste est arrêtée comme suit :

En qualité de Présidente de la commission :
Eva-Marie GOEPFERT : Responsable Licence 1

En qualité de membres de la commission :
Vincent BULLICH
Aline ZECCHINI

Article 2 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site intranet.

Fait à Lyon, le 4 avril 2024

La présidente de l'université Lumière Lyon2

Nathalie DOMPNIER

